

# Inscriptions à l'école de Chauriat – Rentrée 2025

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Chauriat pour la rentrée de septembre 2025, **vous devez obtenir une attestation de domicile en vous rendant :**

- à la mairie de Chauriat, si vous êtes résident de Chauriat
- à la mairie de Chas, si vous êtes résident de Chas.

**Muni de cette attestation**, vous pourrez prendre **rendez-vous aux dates et horaires indiqués ci-dessous**. Pour cela, veuillez contacter (de préférence par mail), Madame Morizet, directrice de l'école, au :

- 04 73 68 04 06

ou

- par mail à l'adresse suivante : [ecole.chauriat.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole.chauriat.63@ac-clermont.fr)

Les inscriptions auront lieu à **partir du mercredi 19 mars 2025 jusqu'au 28 mai 2025** :

- Les mercredis 19/03, 26/03, 02/04, 09/04, 16/04, 7/05, 14/05, 21/05 et le 28/05 de **8h15 à 13H00**

- Les lundis 17/03, 24/03, 31/03, 07/04, 14/04, 5/05, 12/05 et 19/05 de **8h30 à 16h30**

**Conditions d'inscription à l'école :**

- Être domicilié à Chauriat ou à Chas ou avoir obtenu une dérogation (demande à faire en mairie)
- Avoir reçu de la mairie de Chauriat une attestation de domicile
- Être né avant le 31 décembre 2022

**Documents nécessaires à l'inscription (à apporter le jour du rendez-vous pour l'inscription) :**

- Livret de famille ou carte d'identité ou la copie d'un extrait d'acte de naissance
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (11 vaccins : Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite ; Coqueluche ; Rougeole-Oreillons-Rubéole, Méningite C, Infections à pneumocoque ; hépatite B ; Infections à Haemophilus B) ou le carnet de santé
- Attestation de domicile reçue de la mairie de Chauriat ou de Chas
- Certificat de radiation (si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école).

Pour les nouveaux élèves, une visite sera proposée au mois de juin.